



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : AFFECTION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2016 -

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	Procuration
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à la législation M14, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 porte sur le seul résultat d'exécution de la section de fonctionnement, le solde de la section d'investissement sera repris au budget 2017.

Le Compte Administratif 2016 (conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal) fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de **6 756 767,74 euros**.

Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Investissement	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	0 euros
Fonctionnement	002 - résultat de fonctionnement reporté	6 756 767,74 euros

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affectation qui sera reprise au budget primitif de l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Rigaud/Mme Biggi-Conti (02)M. Amic/M. Baldo/Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'affecter le résultat excédentaire 2016 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune tel que proposé par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget 2017 comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Investissement	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	0 euros
Fonctionnement	002 - résultat de fonctionnement reporté	6 756 767,74 euros

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué

SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

14 AVR. 2017

AFFICHEE LE :

21 AVR. 2017

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

14 AVR. 2017